



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

rédigé par le Groupe J'Aime Le Rouret

Présents Liste majoritaire : MM. Lombardo - Chesta (proc. Panneau) - Casciani - Delorme - Laty (proc. Nossardi)- Hattiger - Fischer - Barlet - Drouard (proc. Guillaud) - Dubbiosi - Lesne - Mmes Zeroual Pomero (proc. Bourjade) - Wenzinger - Genet - Skyronka - Gonzales - Mellerin - Garcia - Guillemain  
Présents liste minoritaire : MM. Debeire - Ravat - Mmes Boinnard-Berna et Fécourt

M. le maire désigne Mme Genet secrétaire de séance.  
Lecture de l'ordre du jour.

### **Approbation du PV du 2 juillet 2020 :**

a) Intervention de Mme Danièle Fécourt : "Concernant le règlement intérieur, comme vous me l'aviez proposé, j'ai déposé un recours au tribunal administratif car le règlement intérieur transmis par vos soins et enregistré à la Préfecture ne correspond pas à ce qui a été voté le 2 juillet, ce qui est illégal comme me l'a écrit le Préfet. J'invite tous les élus à lire ce règlement intérieur. Mais comment se fait-il qu'un contrôle n'ait pas été effectué avant la transmission et que je sois obligée d'aller au tribunal administratif car je n'ai pas le choix ?

M. le Maire répond : "Le Préfet nous a écrit que notre règlement était tout à fait conforme, qu'il n'y avait rien à modifier, c'est votre appréciation." C'est acté.

Mme Fécourt a repris "mais comment avez-vous pu écrire 8 jours a minima (pour le local attribué à l'opposition) , alors qu'on n'en a jamais parlé ici-même ? Cela ne correspond pas à ce qu'on a voté. J'invite tout le monde à le lire.

M. le maire : Tout le monde l'a lu. Allez faire un recours, c'est pas le premier !

b) Sur le point 2020/16 concernant le CCAS, vous avez écrit qu'il était composé selon de nouvelles règles, je n'ai rien trouvé. Pourriez-vous nous apporté des précisions ou nous les envoyer ?

M. le maire répond qu'il n'a pas de détail particulier sur le sujet, je sais que vous revenez sur un passé.

Mme Boinnard Berna précise qu'elle a assisté au premier conseil d'administration du CCAS et qu'il n'a pas été question de nouvelles modalités de fonctionnement. Il n'y a pas de polémique mais une demande d'information.

M. le maire affirme "on vous fournira les informations, on invitera Marie Pangallo à définir la façon d'agir".

Vote : CONTRE 4 (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

### **Approbation du PV du 10 juillet 2020 :**

Vote : Unanimité

### **Approbation du PV du 30 juillet 2020 :**

Mme Fécourt demande de rajouter que la séance a été enregistrée par les services administratifs.

M. le maire précise que l'enregistrement n'ayant pas fonctionné, cela n'a donc pas été écrit.

Vote : ABSTENTION 4 (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

Les PV ne sont modifiés que quand la modification est très importante, sinon cela figure dans le PV suivant.

## 1.1 Administration générale

Info 1 - CR des décisions du maire

Signature convention mission Archives avec le Centre de Gestion des Alpes -Maritimes pour 10 400 €. Actuellement, les archives sont dans le grenier de la maison des associations. Le local prévu dans le bâtiment du théâtre est désormais opérationnel.

Info 2 - l'opération Zéro déchet présentée par Univalom

Présentation faite de l'opération 4 qui va démarrer le 1er octobre 2020. 25 familles du Rouret sont inscrites. 1 parcours débutant et 1 parcours expert. Une collecte de jouets est prévue du 16 au 24 novembre.

M. Drouard fait le point sur la 1ère réunion du comité consultatif "Suivi des projets environnementaux, sociologiques et écologiques". Prochaine réunion la semaine prochaine pour entériner les thèmes de travail et les équipes.

### 1.1 Approbation de la convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage avec la SEML Habitat 06 pour la réalisation d'un espace intergénérationnel composé d'une crèche, de logements seniors et de leurs abords

La commune est en train d'acquérir les terrains auprès de l'EPF Paca pour 435 010,80 € (hors frais d'acquisition). Pour ce projet de crèche et logements seniors, la commune a demandé une labellisation "Bâtiments Durables Méditerranéens". La commune s'engage à racheter auprès du bailleur social Habitat 06 les études engagées pour 173 133,60 € TTC (les marchés et contrats qui auraient une utilité avérée pour la commune)

Rappel des subventions accordées pour la crèche :

- CASA : 854 000 €
  - Département : 430 000 €
  - Etat : 149 000 €
  - CAF : 445 000 €
- soit un total de 1 879 000 €

Intervention de M. Damien Ravat

Il rappelle que le bailleur social a souhaité se retirer pour cause des recours et donc la commune a repris à son compte le projet. Mais maintenant, les recours sont purgés.

M. le maire précise la crainte de subir 3, 4 ou 5 années de retard le temps que tous les recours soient purgés. Cela a permis à la commune de modifier le projet : de 22 logements sociaux au départ, le projet n'en compte plus que 12 et ils sont réservés aux seniors.

M. Ravat : nous avons pris acte de la modification du projet, nous partageons la volonté d'aller vite mais nous nous interrogeons sur le cheminement administratif choisi. Le permis de construire étant purgé de tout recours, Habitat 06 pourtant ne reprend pas le projet.

Dans la note de synthèse, il est mentionné tantôt un permis modificatif, tantôt un nouveau permis de construire. Qu'allons-nous voter ? Les enjeux sont différents, s'il s'agit d'un nouveau permis de construire, un recours est possible et il entraînera une procédure longue et coûteuse qui, cette fois-ci sera à la charge de la commune.

M. le maire annonce qu'il a y avoir un nouveau permis qui sera déposé courant novembre.

M. Ravat demande des précisions sur le chemin d'accès privé, la montée de la Tarente.

M. le maire informe que dans la partie basse le chemin est noté au PLU en Emplacement Réservé. La crèche sera en totale autonomie sur sa parcelle, sans impacter les propriétés voisines.

M. Ravat demande comment seront financés les 4 millions ?

M. le maire rappelle les 1,9 millions de subventions, le reste, pour les 2,6 millions des logements, les 12 logements seront vendus au bailleur social, au fur et à mesure des appels de fonds seront faits.

M. Saulnier (DGS) mentionne qu'il faut rajouter les 600 000 € du fonds de remboursement de la TVA et qu'au budget 300 000 € sont inscrits en provisions sur 2 exercices comptables et cela continuera sur 3 ans. Peut-être qu'un emprunt minimum sera contracté ?

Vote : CONTRE : 4 (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

1.2 Garantie d'emprunt au profit de la SPL Sophia, mandataire de la commune dans le cadre de la concession d'aménagement centre village et projet école
---

Vote : ABSTENTION 4 (J'Aime Le Rouret)

1.3 Approbation du principe de lancement de la délégation de service public pour l'exploitation de la future crèche municipale du Rouret
--

2 possibilités de gestion du service public existent : la gestion directe ou la gestion déléguée. La commune a choisi la gestion déléguée.

La gestion est déléguée aux risques et périls du délégataire, c'est le système le plus utilisé.

Durée de la Délégation de service public : 5 ans

accueil des enfants (20 non marcheurs et 30 marcheurs, tolérance de + 10 %) de 10 semaines jusqu'à 4 ans (à 3 ans l'école est obligatoire)

Le délégataire se charge d'obtenir les agréments, rédige un projet d'établissement, accueille les familles, entretient les locaux, gère les repas en liaison froide, facture aux familles.

L'attribution des places se fait par une commission de la commune.

Le délégataire versera un loyer à la collectivité. Chaque année, il présentera un rapport technique, financier et moral.

Planning de la consultation :

- mi décembre 2020 : remise des offres des délégataires
- janvier 2021 : analyse des offres
- février 2021 : négociations avec les candidats
- mars 2021 : remise des offres finales, analyses
- avril 2021 : mise au point du contrat
- mai 2021 : validation du choix en conseil municipal

Critères d'évaluation des offres :

- qualité et pertinence du projet d'établissement, qualité de l'accueil des enfants, qualité des repas, souplesse d'accueil aux familles, travail sur la parentalité, pertinence des actions de développement durable
- prix global de la prestation restant à charge de la collectivité
- moyens humains et organisation proposée, compétence et expérience du directeur (trice) de la crèche
- qualité du matériel proposé et de la maintenance envisagée

Travaux :

- 1ère pierre : fin 1er trimestre 2021
- fin construction : avril 2023
- mise en exploitation : 1er septembre 2023

M. Ravat a demandé des précisions sur le choix de la DSP plutôt que la régie municipale.

M. le maire a expliqué que la commune n'a pas la capacité financière pour la régie municipale, il faudrait au moins recruter 20 personnes.

Vote : ABSTENTION : 4 (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

1.4 Collège Le Pré des Roures : désignation des représentants de la commune siégeant au sein du conseil d'administration.

Candidats du groupe majoritaire : Mme Wenzinger (titulaire) et M. Delorme (suppléant)

Candidats du groupe minoritaire : M. Ravat (titulaire) et Mme Fécourt (suppléant)

Vote à main levée, sont élus les candidats du groupe majoritaire.

1.5 Désignation des commissaires pour la commission intercommunale des Impôts directs (CIID)

Candidats : M. VIOT (titulaire) Mme Wenzinger (suppléante)

Vote : unanimité

## 2. Service financier

2.1 Autorisation de la constitution de la provision pour créances douteuses

15 100 € au titre de la liquidation de la société Santa Lucia (chez chouquette)

Vote : unanimité

## 2.2 Taxe de séjour communale : actualisation / maintien des taux

annule et remplace la délibération du 2 juillet 2020

il est demandé de rajouter la catégorie :

hôtel de tourisme 4\* : 2,30 € la nuitée

Pour information, cette taxe a rapporté 29 000 € en pleine activité, a ce jour, elle a rapporté 18 415 €).

Vote : unanimité

## 2.3 Subvention exceptionnelle baccalauréat aux bacheliers 2020 résidant au Rouret et ayant obtenu la mention très bien

Cette année, 10 bacheliers seront récompensés. Le montant est de 200 €.

Mme Boinnard Berna se réjouit de voir la commune donner un coup de pouce aux bacheliers méritants mais demande pourquoi la commune donne-t-elle autant que le Département alors qu'elle n'est pas riche. Roquefort ne donne que 100 €, d'autres communes donnent encore moins.

M. le maire affirme qu'il s'agit d'un juste retour de ce que la commune n'a pas pu faire pour eux, malgré le city stade, l'aide aux associations.

Vote : Abstention : 4 (J'Aime Le Rouret, du fait du montant alloué), adopté à la majorité.

## 3. Service scolaire

### Info 3. Point sur la rentrée scolaire

Effectif total : 260 enfants en élémentaire + 120 en maternelle

Une ouverture de classe a été demandée en élémentaire mais elle n'a pas été obtenue, il aurait fallu avoir 272 élèves, il manquait donc une douzaine d'élèves. La livraison des immeubles a stabilisé les effectifs.

L'inspection a promis une enseignante supplémentaire sur 2 jours pour aider les 2 classes de CE1 ayant des effectifs lourds (29 élèves).

Dérogations : 40 enfants viennent de l'extérieur et 15 sont scolarisés à l'extérieur. La tendance est de ne pas les laisser partir pour garder les classes ou en ouvrir.

376 enfants mangent à la cantine (avec le covid, plus de self mais un service à table).

138 enfants sont inscrits à la garderie du matin.

Le bus n'est pas très fréquenté (gratuit hormis 5 € pour la carte). Après la Toussaint, il n'y aura peut-être qu'une seule tournée au lieu de 2 avec un décalage de 10 min (départ le matin était à 7 h 30) en espérant que plus de familles adhèrent.

63 enfants inscrits à l'étude surveillée.

#### Travaux réalisés :

- clôture "c'est du joli faux", très occultant, garantie 10 ans. coût : 35 000 €
- remplacement du système d'alarme
- pose de bitume sur le chemin piéton devant le dépose-minute
- remise en état de la chaudière au gaz (projet à l'étude pour la remplacer par un système plus écologique)
- signalétique
- divers (peintures, rideaux, tableaux..)

Mme Fécourt précise que pour le brise-vue, certes il s'agissait de répondre à une exigence qui date de plusieurs années : les enfants ne devant pas être vus de l'extérieur, elle n'a pas entendu la même satisfaction notamment par rapport à l'impact environnemental et s'interroge sur le vieillissement puisque des feuilles tombent ou sont arrachées. Les feuilles ne sont pas visibles de l'intérieur de la cour.

M. le maire répond que c'est une bonne alternative pour aller vite.

Mme Fécourt rappelle que cette obligation date de plusieurs années.

M. Barlet remercie pour cette initiative qui vise à protéger les enfants.

### 3.1 Signature des conventions pour intervenants extérieurs

Mme Fécourt précise qu'il s'agit d'une aide importante pour l'école et, à titre d'information, annonce que le devis pour la chorale était de 2000 €, il ne restait donc que 1000 € pour couvrir les autres activités, le reste à charge est donc important pour l'école, l'APE est sollicitée pour financer certaines activités. Elle propose de réduire la subvention aux bacheliers et d'affecter la somme non distribuée aux intervenants extérieurs.

Vote : unanimité

### 3.2 Actualisation du tarif de la commune au titre de la répartition des charges de fonctionnement des écoles du Rouret

Coût d'un enfant scolarisé au Rouret : 1530,43 €

Vote : unanimité

### 3.3 Signature de la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles avec la commune de Grasse

9 Grassois sont scolarisés au Rouret. et 0 Rouretan à Grasse.

Vote : unanimité

3.4 Signature de la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles avec la commune de Cagnes sur mer

1 Cagnois est scolarisé au Rouret

Vote : unanimité

3.5 Signature de la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles avec la commune de Mougins

1 Mouginois est scolarisé au Rouret

Vote : unanimité

3.6 Signature de la convention territoriale globale (CTG) entre la commune du Rouret, la CAF et la CASA

Il s'agit d'une convention plus globale qui a une vision sur tout le territoire. Cela vise le logement, la jeunesse, la parentalité. Des activités seront mises en place par les communes. Le centre aéré a déjà commencé, la crèche aussi avec des actions sur la parentalité.

Cette convention est obligatoire pour bénéficier des aides CAF. La CAF apporte des supports financiers et pédagogiques.

Un diagnostic a été fait par la CASA, il permet d'avoir un aperçu de ce qui se passe sur le territoire, il revient à chaque commune de compléter en fonction de ses besoins et de ce qui se fait ailleurs.

Mme Boinnard Berna demande quels types de projets seront montés et est-ce que cela sera abordé dans les différentes commissions : jeunesse, CCAS.

Mme Pomero affirme que dans la commission jeunesse, on pourra donner des orientations, que le centre de loisirs pourra monter des projets et en informer la commune. Il y aura quelque chose à faire avec les ados : exemples : accompagnement aux vacances, utilisation d'internet. Il existe plein de possibilités en lien avec le social, l'enfance, la jeunesse.

Vote : unanimité

3.7 : Exonération des jours de carence sur la facturation des repas pour les enfants atteints de pathologies lourdes nécessitant une assistance médicale

Vote : Unanimité

**4. Services aménagement / urbanisme**

#### 4.1 Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLU approuvé le 19/12/2019

M. le maire précise qu'il ne s'agit pas d'une révision mais d'une modification simplifiée pour faire évoluer des projets et notamment celui de la crèche.

La commune souhaite adapter certaines adaptations du PLU et procéder à une mise à jour de quelques données. Elle s'est fait accompagner par le bureau d'études Begeat.

Les PPA (Personnes Publiques Associées) ont été sollicitées et ont rendu leur avis.

Cette procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU vise à :

- reformuler certaines prescriptions qui n'étaient pas toujours claires
- harmoniser certaines mesures entre les zones
- modifier quelques erreurs matérielles
- maintenir le volume de production des logements conventionnés.

Tout ce dossier sera mis à disposition du public pendant 1 mois : du 14 octobre au 14 novembre 2020.

M. Debeire demande si la commission d'urbanisme s'est réunie.

M. le maire répond négativement, tout cela s'est fait avec le cabinet d'études, les services de la mairie et la sous-préfecture.

Mme Genet accepte de la réunir avant la consultation.

M. Debeire propose de reporter cette délibération au prochain conseil. M. le maire refuse.

M. Debeire demande à ce que la mairie soit ouverte le samedi matin (ce qui n'est pas prévu actuellement) pendant le mois de consultation pour que les gens qui travaillent la semaine puissent venir consulter le dossier. Cette ouverture pourrait être assurée par les conseillers municipaux membres de la commission d'urbanisme.

Vote : CONTRE : 4 (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

### 5. Ressources humaines

#### 5.1 Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) : Contrat Unique Insertion / Contrat Aidé Emploi (CUI-CAE)

contrat aidé pour poste Accueil + archives. Il s'agit d'un remplacement, la personne a déjà fait 6 mois.

Vote : Unanimité

#### 5.2 Désignation du/de la délégué(e) élu(e) du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel de la commune du Rouret

titulaire : Alice Zeroual Pomero

Vote : unanimité

### 5.3 Formation des élus

L'enveloppe ne saurait excéder 20 % du montant total des indemnités annuelles de fonction ni être inférieure à 2 %.

Nous sommes en fin d'année 2020, le montant choisi est de 2 %, cela représente environ 2 000 €.

2 formations ont déjà eu lieu à 360 € l'une. Des demandes n'ont pu être satisfaites faute de places.

L'Association des Maires demande à utiliser la salle au-dessus de la maison du terroir pour organiser des formations.

Vote : Unanimité

### 5.4 Approbation du règlement intérieur de la formation des élus

Vote : Unanimité

### 5.5 Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité d'adjoints d'animation

9 adjoints d'animation en renfort pour la surveillance de la pause méridienne à l'école. (2 h par jour)

Vote : Unanimité

Fin du conseil à 21 h 55